

Communiqué de presse

Vendredi 7 novembre 2025

Prévenir et agir contre les violences faites aux enfants

Depuis la rentrée scolaire, l'académie de Paris a procédé à la suspension de trois professeurs des écoles à la suite de plaintes portant sur des faits présumés de violences sexuelles sur des enfants.

La rectrice rappelle sa détermination totale à garantir la sécurité et le bien-être de tous les enfants accueillis dans les écoles et établissements publics et privés de l'académie de Paris.

Lorsqu'un parent ou un élève rapporte des violences qui auraient été commises par l'un de nos personnels dans une école, le protocole suivant est mis en place :

- la direction de l'école informe sans délai la direction académique ;
- si les faits énoncés sont susceptibles de revêtir une qualification pénale, un signalement est transmis à la procureure de la République ;
- en fonction de l'évaluation de la situation, suivant la gravité des faits énoncés ou le risque de troubles dans l'école, le personnel concerné peut être suspendu à titre conservatoire. La suspension est une mesure de protection tant pour les élèves concernés que pour les personnels mis en cause et préserve les conditions d'une enquête éventuelle ;
- une enquête administrative peut être diligentée ;
- la direction académique s'assure en lien avec les inspecteurs de circonscription de l'information et de l'accompagnement des parents et des personnels ;
- la cellule d'écoute peut être mobilisée pour intervenir auprès des élèves, des personnels et des familles ;
- une formation à l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) est déployée par priorité dans l'école concernée.

Prévenir et agir

Au-delà des mesures prises pour ces trois situations, notre action doit porter sur la prévention des violences :

- le déploiement de l'éducation à la vie affective et relationnelle en cette année scolaire est un levier prioritaire pour lutter contre les violences faites aux enfants ;
- **la rectrice annonce qu'une formation spécifique à la sécurité physique et affective des enfants** sera déployée cette année à l'intention des **directeurs d'école** dans toutes les circonscriptions de l'académie.

Nous avons collectivement le devoir d'assurer la protection des enfants qui nous sont confiés. Le travail conjoint avec la ville de Paris vise à garantir une coordination optimale des procédures et du traitement des situations signalées sur tous les temps de l'enfant et quel que soit le statut des personnels mis en cause.

Contact presse

Cécile Tabarin, directrice de la communication

Cecile.tabarin@ac-paris.fr – 06 89 79 58 90